



Question pour une semi-liberté

Par **martine2709**, le **19/10/2008** à **19:26**

Bonsoir,

Mon ami est incarcéré, pour son jugement il a bénéficié d'un avocat commis d'office. A ce jour, il doit passer en commission pour une semi-liberté, l'avocat qui la représenter pour son procès, ne veut pas le représenter pour sa semi- liberté. Je sais qu'il en a le droit. Puis -je prendre un autre avocat, et si oui, le premier doit il me fournir impérativement un document stipulant qu'il ne s'occupe plus de ce dossier.

Merci au paravant pour votre réponse.

Cordialement, Martine

Par **Patricia**, le **19/10/2008** à **19:53**

Bonsoir,

Envoyer une LR/AR à cet avocat (ou au secrétariat) en précisant le jour où vous irez récupérer le dossier.

Portez le ensuite à cet autre avocat

Il vous faut récupérer son dossier complet

Comme c'est votre ami qui est concerné, je ne peux vous dire si cet avocat est en droit et obligé de vous remettre son dossier ???

Cordialement

Par **martine2709**, le **19/10/2008** à **23:00**

merci pour votre réponse

Par **Patricia**, le **19/10/2008** à **23:34**

Martine,

Si vous ne pouvez obtenir gain de cause auprès de cet avocat, dites à votre ami que c'est à lui de faire le nécessaire en passant par l'intermédiaire de l'assistante sociale de la pénitenciaire.

Cordialement

Par **martine2709**, le **20/10/2008** à **09:21**

merci braucoup, je téléphone a la maison d'arrêt afin de contacter les services sociaux.